



**HAL**  
open science

# Morcellement administratif, héritages historiques et transmission du patrimoine identitaire local : le cas particulier des communes de moins de cinquante habitants

Jean-Baptiste Grison

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Grison. Morcellement administratif, héritages historiques et transmission du patrimoine identitaire local : le cas particulier des communes de moins de cinquante habitants. *Mémoire(s) de l'espace : configurations spatiales et (re)constructions identitaires*, Mar 2009, Clermont-Ferrand, France. à paraître. halshs-00676905

**HAL Id: halshs-00676905**

**<https://shs.hal.science/halshs-00676905>**

Submitted on 8 Mar 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Morcellement administratif, héritages historiques et transmission du patrimoine identitaire local : le cas particulier des communes de moins de cinquante habitants**

Jean-Baptiste GRISON

La France compte plus de 36 000 communes, ce qui représente un émiettement exceptionnel, au regard des autres grands pays européens. Depuis la Révolution Française, la localité de base (village, bourg), en tant qu'unité morphologique de l'habitat rural, est le plus souvent constitutive d'une entité municipale. Au sein de cet héritage presque figé depuis plus de deux siècles (les modifications sont restées peu nombreuses et n'ont pas changé la philosophie globale du maillage), le nombre d'entités très peu peuplées n'a cessé d'augmenter, du moins jusque dans les années 1980. Ainsi, en 1999, environ 10 % des communes françaises recensaient moins de cent habitants, tandis que plus d'un millier en comptaient moins de cinquante.

L'existence de ces très petites entités pose la question de leur légitimité. En effet, *a priori*, elles ne semblent pas adaptées à l'organisation contemporaine des territoires ruraux. A travers ce tissu de localités autonomes, c'est d'abord d'un héritage dont il est question. La nature de cet héritage, et les modalités de sa transmission, doivent être interrogées. Ensuite, pour expliquer sa pertinence en marge des cadres contemporains de la vie quotidienne, la relation entre l'histoire des lieux et les constructions identitaires paraît déterminante. Ainsi, nous posons l'hypothèse que le système administratif local, dans l'état actuel de son morcellement, est pour partie entretenu par une combinaison de facteurs liés à la mémoire collective et aux identités associées aux lieux.

## **I. La formation d'un héritage : facteurs historiques du morcellement communal et de sa transmission**

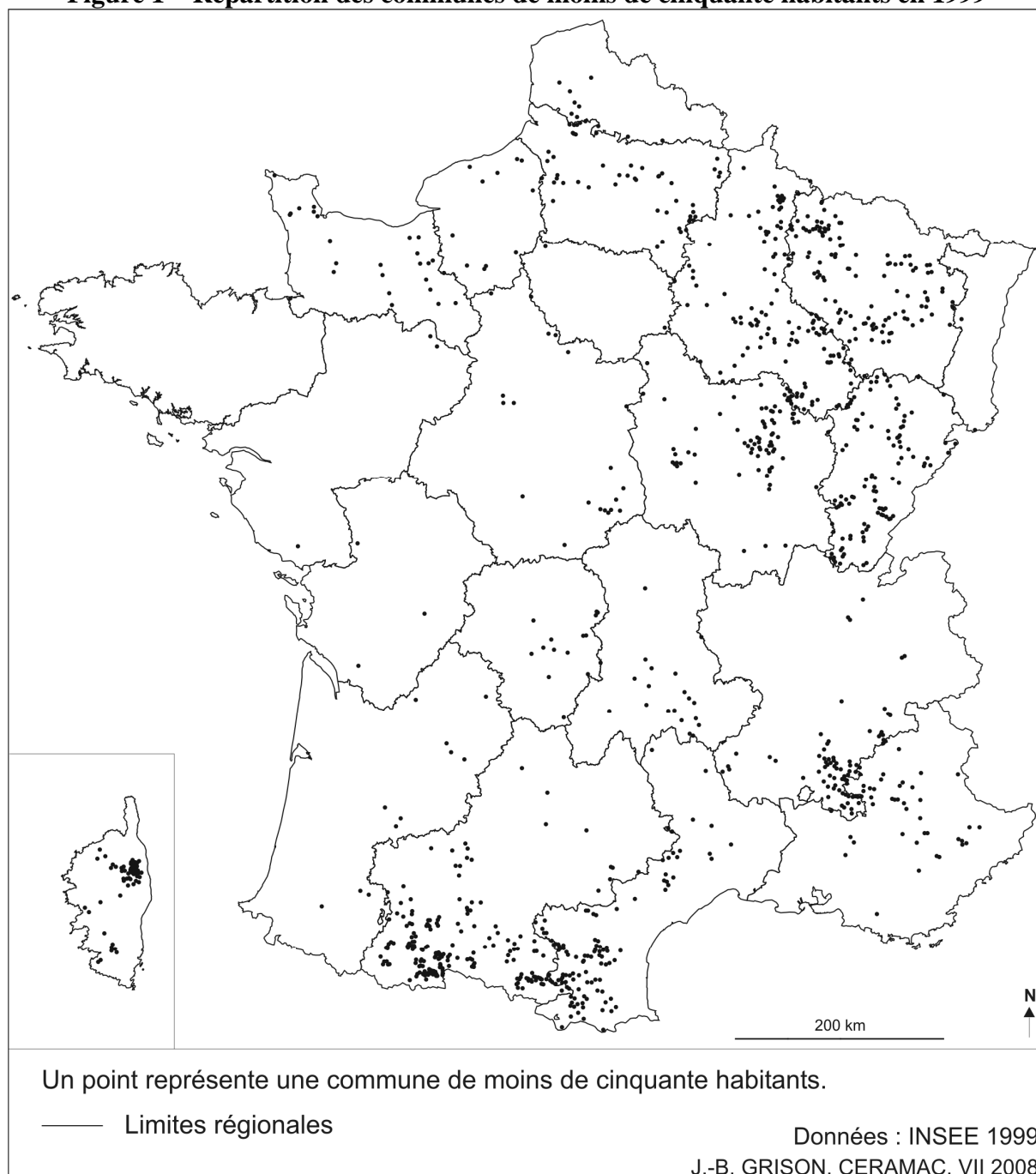
L'institution communale a été généralisée sur l'ensemble du territoire français, comme maillage de base de l'administration, durant les premières années de la Révolution Française, en se calquant finalement, après moult débats, sur la trame formée par les paroisses. Cependant, la taille des cellules ainsi formées (aussi bien que celle des anciennes structures ecclésiastiques) est elle-même irrégulière : les municipalités de moins de cinquante habitants, sur lesquelles nos investigations ont été concentrées, ne se rencontrent pas dans toutes les régions. En définitive, au-delà du réseau des paroisses, c'est dans l'histoire de l'occupation de l'espace rural qu'il faut rechercher les fondements de la localité, et l'explication de ses formes.

### *1. Les effets régionaux de la carte du maillage municipal, et la localisation des très petites communes*

Les géographes français ont commencé à s'intéresser à la trame formée par les communes françaises à partir du milieu du vingtième siècle. En premier, A. Meynier a attiré l'attention, par un article des *Annales de géographie* (1945), sur les différences régionales entre des zones de grandes et de petites communes, en tentant d'y donner des facteurs explicatifs. Quelques décennies plus tard, d'autres chercheurs ont approfondi les effets de ce découpage, tant à l'échelle nationale que dans des études régionales.

Les communes de moins de cinquante habitants sont présentes, en majorité, dans des espaces où le maillage municipal présente une trame resserrée. Cependant, on en trouve aussi quelques concentrations dans des régions de très faibles densités de population, malgré un maillage plus lâche. C'est par exemple le cas dans les Alpes du Sud (Préalpes drômoises en particulier), ainsi que dans l'est des Pyrénées, où des localités très dépeuplées dans des zones de montagnes relativement vastes et faiblement valorisées expliquent la présence actuelle de très petites unités démographiques. A l'inverse, des régions au maillage pourtant morcelé en comptent finalement assez peu (Nord, Charentes...) A l'échelle nationale, les principales régions de concentration des très petites entités sont d'abord les Pyrénées, les plateaux du Nord-Est, ainsi qu'une partie des Alpes du sud et de la Corse. A l'inverse, elles sont très peu présentes sur la façade occidentale du pays (figure 1).

**Figure 1 – Répartition des communes de moins de cinquante habitants en 1999**



Mais le déclin démographique, en particulier l'exode rural intense des zones les plus isolées depuis le milieu du vingtième siècle, n'explique pas à lui seul la faiblesse actuelle du nombre d'habitants. D'une part, on trouve des entités très peu peuplées dans des régions de densités moyennes où les tendances contemporaines d'évolution de la population sont plutôt favorables et, d'autre part, des zones marquées par des soldes migratoires très négatifs ne comptent que peu de communes de moins de cinquante habitants. Les mécanismes de la formation de l'héritage que constituent les très petites municipalités sont ainsi plus complexes que la seule évolution contemporaine des territoires ruraux.

## *2. Aux sources du maillage municipal : les logiques de la formation historique des municipalités*

Les communes françaises, créées au moment de la Révolution Française sur la base des localités formant la trame élémentaire de l'habitat (du moins en milieu rural), renvoient à des processus plus anciens ayant abouti à la mise en place de cette trame. L'organisation géographique des lieux d'occupation de l'espace est en réalité une construction essentiellement médiévale : c'est à cette époque que la trame des lieux habités a pris son aspect actuel. Le regroupement des habitants et la formation des communautés locales se sont alors réalisés sur la base de nécessités économiques, dans le cadre d'une société agricole basée sur un mode de fonctionnement en semi-autarcie. La localité est alors une construction fondée sur des relations économiques et sociales clairement identifiées.

Outre l'organisation collective nécessaire aux activités économiques, les petites communautés regroupées sous la forme de villages de tailles modestes, au mode de fonctionnement plus ou moins autarcique, répondaient aussi, tantôt à des contraintes physiques, tantôt à des traditions sociales et politiques qui ont favorisé l'émiettement de la population. Dans le cas des vallées pyrénéennes, M. Berthe résume : « *l'agent morphogène est ici immanent aux formes de pouvoir et de société valléennes, et par conséquent immatériel. (...) L'habitat villageois n'est que la projection au sol de formations sociales originales* » (Berthe et Cursente, 2001, p. 10). Ainsi, la très petite commune autonome résulte d'un processus particulier remontant bien au-delà de la seule phase de déclin démographique des deux derniers siècles.

## *3. De la cellule économique de base à la « forme idéologique »*

L'économie est perçue comme le facteur premier présidant à la répartition initiale de la population en différentes unités d'habitat, en fonction, notamment, du relief et des besoins de production, mais aussi des nécessités de communication, d'entraide et d'échange entre les individus. Les structures féodales, religieuses et politiques se sont adaptées à cette répartition. Aujourd'hui, les organisations économiques ont évolué et ne sont plus directement liées à la structure spatiale de la population, mais les « formes idéologiques », qui s'étaient calquées sur la répartition initiale, persistent dans la plupart des cas. Ce constat est particulièrement flagrant pour les plus petites unités, qui n'ont quasiment plus aucune justification économique. G. Di Méo (1991) souligne : « *Le territoire ne se désolidarise pas de son histoire et, dans ces conditions, toute géographie à prétentions nomothétiques aboutit à un échec si elle n'intègre pas l'épaisseur normative du temps* » (p. 294). Cela signifie que, dans le cadre de notre étude, la compréhension de la très petite commune est impossible sans faire appel à ces mécanismes passés qui ne sont plus justifiés aujourd'hui, mais qui ont constitué le point de départ d'un système spatial pérennisé par d'autres affectations.

#### \* La nature des pratiques économiques collectives

L'organisation et la rationalisation de la vie matérielle des communautés locales est facilement reconnue comme étant à la base de la forme des unités d'habitat. Ainsi, une communauté paysanne traditionnelle, en semi autarcie, occupe l'espace de telle manière que les relations entre ses différents membres permettent de subvenir à l'essentiel des besoins. La trame des lieux d'habitat peut souvent être expliquée de cette manière : les régions d'habitat dispersé correspondent à une répartition des terrains directement autour des fermes dont ils dépendent, tandis que l'habitat groupé traduit une part plus importante de l'utilisation collective des terres (les propriétés foncières familiales ne sont pas groupées, mais réparties dans différents secteurs du finage affectés collectivement au même usage).

Cependant, si l'économie locale traditionnelle, et davantage encore l'organisation sociale avec des pratiques collectives plus ou moins développées, peuvent être considérées comme le fondement de la répartition de l'habitat, elles n'expliquent pas réellement les constructions territoriales contemporaines, dans la mesure où l'ordre économique et social des siècles passés n'a plus cours, et où la trame communale s'est désolidarisée des nouveaux systèmes d'échange, de production et de consommation : sa persistance et sa stabilité relèvent nécessairement d'autres facteurs, qui dépassent les nécessités économiques.

#### \* Les contours des systèmes de pouvoir politique et religieux

Globalement, la fixation des lieux d'habitat dans les campagnes françaises a été contemporaine de leur christianisation, et le maillage des paroisses s'est rapidement calqué sur celui des localités de base. Cependant des nuances à cette règle générale permettent de comprendre certaines inégalités : en effet, l'installation de l'Eglise catholique en France ne s'est pas réalisée exactement sous les mêmes formes et au même moment dans l'ensemble des provinces, ce qui a entraîné des différences notoires dans les contours du maillage paroissial, non sans conséquence sur la taille des municipalités formées en 1789. Par exemple, dans le Nord-Est, l'Eglise catholique a accompagné au plus près le développement des communautés villageoises, alors que dans l'Ouest, elle s'est implantée plus tardivement, et les paroisses ont englobé plusieurs « *unités d'habitat, qui font actuellement figure de hameaux, alors qu'ils sont souvent au moins aussi peuplés que bien des villages de Lorraine* » (Calmès et al., 1979, p. 7). Lors de la mise en place des municipalités, ces divergences se sont faites ressentir, ce qui contribue à l'explication de la rareté des très petites entités sur la façade occidentale du pays.

Par ailleurs, les finages de la féodalité puis de la noblesse se sont calqués eux aussi sur la trame des villages, et nombre de localités ont affirmé leur identité en rapport avec l'emprise d'un domaine unifié à proximité. Ainsi, le sentiment d'appartenance lié à l'entité villageoise s'est renforcé par les jeux de pouvoirs mettant face à face les communautés voisines. Dans ces conditions, au moment de la constitution des municipalités à la fin du dix-huitième siècle, on peut dire que les localités qui ont finalement imposé leur autonomie bénéficient alors d'une triple justification : un fondement économique qui peut encore au moins en partie, à cette époque, être défendu ; une structure ecclésiale adaptée à leur contour, et une organisation politique et communautaire qui les identifie en propre. En somme, on peut dire que les trois ordres de l'Ancien Régime se retrouvent dans ce découpage.

#### \* La construction identitaire de la localité

En plus de cet héritage historique pluriséculaire, il faut ajouter, à l'actif de cette conscience idéologique inhérente à la localité, l'importance pour les individus du groupe social de proximité de l'attachement à des lieux qui, dans de nombreux cas, font partie de l'identité de la personne qui les habite : « *Le sentiment de proximité est d'autant plus fort que c'est lui qui permet à l'individu de s'identifier à un groupe et de s'appuyer sur lui pour savoir qui il est* » (Claval, 2002, p. 37). Reste un débat sur lequel les populations rencontrées ne savent pas encore, à l'heure actuelle, s'accorder : la localité identitaire de référence a-t-elle sensiblement évolué dans ces contrées rurales isolées, au profit d'un espace plus large, avec l'accroissement des mobilités et la rétractation de la part de la population agricole ? Un tel glissement n'est pas évident, et dépend fortement des perceptions individuelles, éventuellement influencées par des considérations sociologiques (Sencébé, 2002). Cependant, il est assez clair qu'aujourd'hui encore, l'importance accordée à la localité par une majorité de la population est suffisante, dans la plupart des cas, pour justifier de son autonomie, ou du moins de son maintien.

En somme, l'héritage que représentent les très petites communes françaises trouve ses racines bien avant la période de leur création. Il renvoie à des processus bien plus anciens de mise en place de l'occupation humaine des régions rurales du pays. Cet héritage est le résultat d'un glissement progressif du sens de la localité, d'une réalité (ou nécessité) économique et sociale à une construction identitaire peu à peu soutenue par les structures religieuses et politiques.

## **II. La transmission de l'héritage municipal : permanences et mutations**

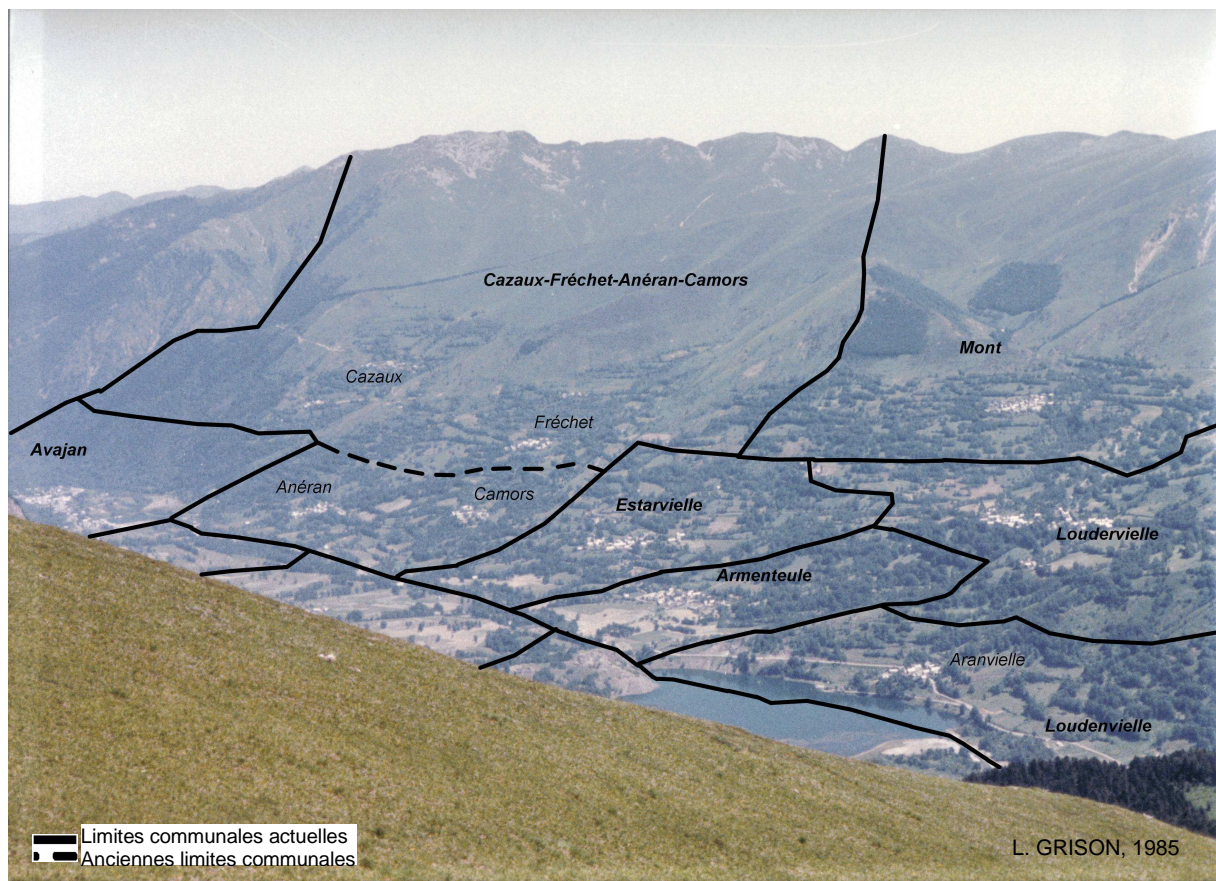
### *1. La très petite commune, un cadre administratif persistant pour un fonctionnement totalement renouvelé*

Depuis la Révolution française, la trame municipale n'a été modifiée que de manière marginale : l'encadrement administratif du territoire est resté le même pendant plus de deux siècles. Pourtant, les modes de vie et les pratiques collectives qui les justifiaient autrefois, et que nous avons évoqués précédemment, sont aujourd'hui largement dépassés, sur tous les points. La fin de l'économie traditionnelle semi-autarcique a sonné le glas du système de production et d'échanges qui prévalait jusqu'au début du vingtième siècle ; le maillage ecclésial s'est progressivement dilaté, la faiblesse actuelle des pratiques religieuses ne faisant plus de l'Église Catholique un vecteur d'encadrement des sociétés locales ; les relations sociales se sont généralement distendues, si bien que les habitants d'un même village ne se connaissent plus toujours aussi bien que par le passé, et ne partagent que peu de points communs dans leur mode de vie...

Plus fondamentalement, on peut dire que l'occupation humaine des marges territoriales que représentent les très petites communes est, en quelque sorte, *dé-territorialisée*, dans la mesure où les populations voisines par la résidence ont de plus en plus souvent des pratiques spatiales très diverses, en fonction de vies quotidiennes respectives de plus en plus variées (différences dans les lieux de travail, de scolarisation des enfants, de loisirs, etc.). Dans le même temps, la polarisation de l'espace, même si elle génère des espaces flous en marge des zones d'influence des pôles centraux, s'est accrue, et tend à discréditer la pertinence de l'éparpillement des lieux de vie sur le territoire.

Dans les vallées pyrénéennes, par exemple, l'habitat est souvent réparti sous la forme de petits villages groupés, dont un nombre significatif se contient aujourd'hui en deçà de la cinquantaine d'habitants. Cette organisation est un héritage direct de l'organisation passée des finages agricoles, dans le cadre d'un système de polyculture et d'élevage qui occupait la grande majorité de la population. Aujourd'hui, outre la déprise démographique considérable observée depuis le dix-neuvième siècle, les activités sont pour la plupart désolidarisées de cette organisation par village : certaines localités n'ont plus aucun agriculteur, d'autres en conservent un ; le tourisme représente désormais la première source d'emplois et de revenus, cependant, les principales structures dépassent largement le cadre municipal. Les stations de sports d'hiver, dont le domaine skiable s'étend souvent sur deux ou trois communes, sont gérées soit par des sociétés privées, soit par des syndicats intercommunaux, pilotés par les centres locaux. La photographie de la vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) permet de se rendre compte à quel point le découpage administratif reflète l'organisation traditionnelle de la société (photographie 1).

### Photographie 1 – La vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) et l'émiettement de ses villages



Dans ces conditions, le rapport à l'espace des habitants a évolué, du moins en ce qui concerne leurs pratiques et mobilités quotidiennes. De même, les attentes des citoyens en matière d'action publique locale ne sont plus les mêmes. Le contenu de la fonction politique dans les communes rurales françaises a sensiblement évolué depuis la création de l'institution. D'abord nommés par les préfets, puis élus au suffrage universel à partir de la Troisième République, leurs compétences se sont progressivement élargies, passant d'une simple gestion de l'espace commun et de l'application des directives gouvernementales et préfectorales à une

action politique incluant, potentiellement, des réalisations sociales, immobilières, des équipements multiples. La mutation de l'administration territoriale s'est accélérée à la fin du vingtième siècle, avec, en particulier, les lois de décentralisation et le développement de l'intercommunalité fiscalisée : les premières ont accru considérablement les pouvoirs de l'institution municipale, tandis que les communautés de communes et d'agglomération ont permis aux entités de base de se dessaisir de compétences trop difficiles à assumer à l'échelle de périmètres réduits.

Pourtant, ces changements importants n'ont pas empêché les 36 000 municipalités de se maintenir, y compris les moins peuplées d'entre elles. Aujourd'hui encore, les communes de moins de cinquante habitants détiennent, sur le papier, les mêmes prérogatives que les grandes villes ! De nombreuses voix se sont élevées, et se font toujours entendre, pour dénoncer l'inadaptation du système actuel, jugé totalement dépassé par certaines analyses. En même temps, des investigations sur le terrain et des entretiens avec les populations concernées laissent entendre que la grande majorité d'entre elles défend l'autonomie locale contre vents et marées. Comment expliquer ce décalage ? Par quel biais les habitants des très petites municipalités rurales, dont le mode de vie est de plus en plus déconnecté de la localité, manifestent un tel attachement à un patrimoine institutionnel qui n'a pas été conçu pour eux ? De toute évidence, l'identité locale de chaque village, patiemment forgée au fil des siècles, s'est progressivement déconnectée des trajectoires quotidiennes des individus, et se transmet aujourd'hui sur d'autres bases. Dans ce sens, le patrimoine est un élément clé de la compréhension de cette transmission.

## *2. Le patrimoine, la localité et le sentiment identitaire*

Le patrimoine collectif est un vecteur capital de l'identification des localités. La très grande majorité des communes françaises possèdent un certain nombre de lieux communs qui leur permettent de se distinguer des entités voisines en leur donnant une image particulière. Tout d'abord, l'autonomie municipale se traduit par la présence, obligatoire, d'une mairie, qu'elle soit en propriété collective ou en location auprès d'un habitant. Ensuite, la grande majorité des entités comportent également une église, en raison de l'adaptation du maillage administratif local à l'ancienne trame des paroisses. En dehors de ces deux monuments clés du patrimoine collectif local, des éléments secondaires, plus ou moins nombreux, complètent l'image de la municipalité : monuments aux morts, calvaires, anciens lavoirs, puits, fontaines, chapelles ou oratoires, château ou autre vestige féodal, sans oublier le patrimoine naturel, ou la configuration et l'architecture du village dans son ensemble.

Dans les très petites communes, pour l'essentiel, ce patrimoine n'est plus fonctionnel. Les églises sont en partie désaffectées ou sous-utilisées, tandis que les petits équipements n'ont plus guère d'autre rôle que de rappeler la mémoire d'un système sociétal disparu. Dans cette mesure, ces éléments du paysage rural traditionnel sont passés de la fonction à l'image. Or, le rapport des nouveaux habitants des très petites communes au paysage, à défaut de faire référence à une utilisation intensive du finage, reste significatif. Ainsi, malgré l'extension des espaces vécus, le village reste bien souvent le premier lieu d'attachement, en véhiculant un sentiment identitaire supérieur à celui associé aux structures intercommunales.

La mise en valeur esthétique, de plus en plus souvent observée, du petit patrimoine fonctionnellement obsolète, est caractéristique de cet attachement. Des enquêtes dans plusieurs centaines de communes de moins de cinquante habitants ont mis en évidence l'importance des actions de rénovation, d'éclairage, ou plus simplement de fleurissement de



ces témoignages de la vie rurale passée. Ces actions sont défendues au rang des politiques choisies par les équipes municipales (Grison, 2009).

Finalement, à l'évidence, il y a un lien véritable entre le patrimoine des municipalités et l'attachement identitaire que les habitants portent à cette institution. Cet attachement se traduit en actions dans la politique municipale, qui donnent, par des mises en valeurs purement esthétiques, une nouvelle vie à des équipements qui ne sont plus utilisés, dans certains cas, depuis de longues décennies. Cependant, leur image, même transformée, reste garante d'une certaine identité spécifique à la localité, dans le cadre des nouvelles pratiques de l'espace rural. Ainsi, l'identité locale n'est plus reliée, comme par le passé, ni à des pratiques socio-économiques collectives, ni à une communauté ecclésiale, mais aux images que ces dernières ont laissées, en particulier au travers du patrimoine collectif. Dans un contexte de renouvellement profond de la population des espaces ruraux, y compris les plus isolés, et devant la disparition progressive des anciens ayant connu la fin du système paysan traditionnel, la présence de ces éléments patrimoniaux paraît d'autant plus fondamentale. En outre, en-dehors des anciens équipements collectifs, le bâti agricole ancien, s'il est réemployé différemment, conforte aussi la transmission de l'héritage du passé par le paysage (photographie 2).



**Photographie 2 – Parigny-la-Rose (Nièvre)**

(cliché J.-B. GRISON, août 2008)

La valorisation de ce puits désaffecté serait anodine pour des communes plus importantes. Dans le cas de ce village nivernais d'une quarantaine d'habitants, cette attention révèle une action politique visant à promouvoir l'identité singulière de la localité, en travaillant son image en lien avec l'héritage d'une vie collective traditionnelle aujourd'hui révolue.

### **III. Patrimoine, politique et identité dans les très petites communes : une équation vivante mais fragile**

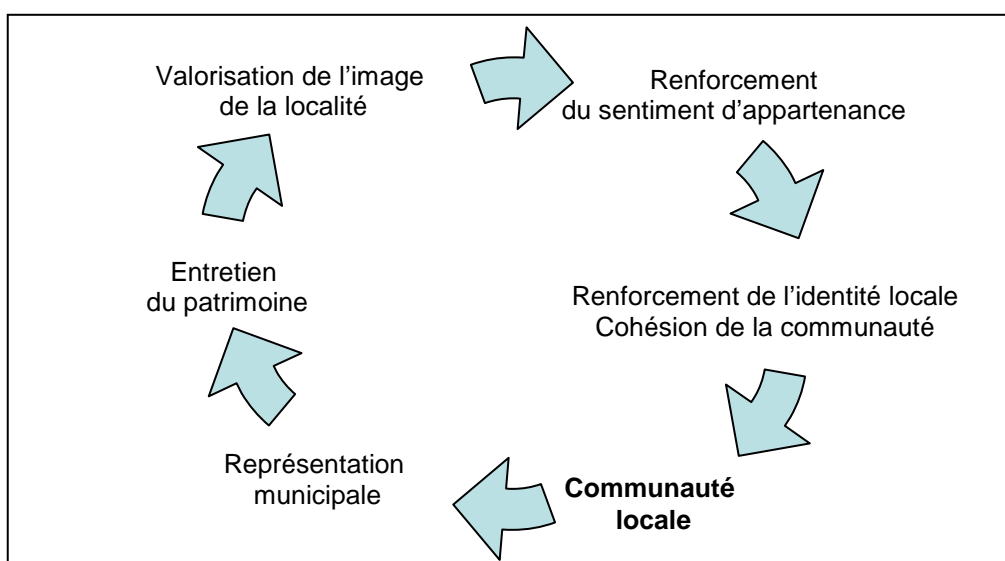
#### *1. Les communes, la politique locale et la transmission du patrimoine*

Dans le cadre des nouvelles politiques et pratiques de l'espace rural, nous avons souligné précédemment que les populations n'organisent plus leur vie quotidienne à l'échelle de la localité, qui perd alors sa nature de construction socio-économique. Le seul rattachement d'ordre communautaire à la communauté locale est un attachement politique, en plus des relations informelles, qui généralement ne fédèrent pas tous les habitants. Dans les municipalités les moins peuplées, la vie politique prend un sens très particulier : pour une commune de moins de cinquante habitants, soit quelques dizaines d'inscrits sur les listes électorales, les neuf personnes constituant le conseil municipal représentent généralement l'essentiel des principales familles ; les références aux partis nationaux disparaissent presque totalement, tandis que la proximité entre élus et citoyens est maximale. En même temps, d'un point de vue rationnel, le particularisme de ces très petites unités est tel que l'on pourrait le considérer comme un régime plus ou moins divergent de l'administration locale ; en outre, des arguments d'inefficacité fonctionnelle sont régulièrement avancés.

Dans ce contexte, tant que les localités conservent leur autonomie, il est important pour leur exécutif de favoriser la cohésion identitaire locale, qui contribue à les justifier, tandis que nombre d'arguments rationnels les discréditent. Nous avons ainsi souligné que les opérations de valorisation prennent une grande importance dans les politiques des très petites communes, les activités traditionnelles des collectivités locales plus importantes (urbanisme, action sociale, développement économique...) étant largement sous-représentées. Par ailleurs, il n'est pas rares que des manifestations communautaires, événementielles, s'appuient sur le patrimoine existant (fête médiévale autour d'un château, par exemple, ou plus simplement actions pédagogiques autour du petit patrimoine, avec les enfants du village).

En somme, la valorisation de l'héritage transmis par les générations passées devient un besoin, dans la mesure où l'entretien d'une mémoire collective apparaît comme une nécessité pour l'identification de la population à la localité. On aboutit ainsi à une forme de système qui s'auto-entretient : la collectivité locale valorise son patrimoine, ce qui renforce son image et donne une cohérence et une identité à la communauté locale ; cette dernière en vient ainsi à revendiquer son autonomie, en la justifiant par cette cohérence.

**Figure 2 – De l'entretien du patrimoine à l'autonomie administrative :  
Un système auto-entretenu**



## *2. Communauté, patrimoine, identité, structures spatiales : un système fragile ?*

Le système précédemment décrit contribue à défendre, jusqu'à ce jour, l'autonomie des municipalités les moins peuplées, malgré des arguments rationnels allant à l'encontre de leur légitimité. Au début du vingt-et-unième siècle, les communes de moins de cinquante habitants ont déjà traversé plusieurs décennies de crise rurale et de transformations radicales de leurs activités, comme de leur population. Ainsi, dans de très nombreuses localités, la majorité des habitants, y compris de leurs représentants au conseil municipal, n'est plus issue des familles de souche villageoise depuis plusieurs générations.

Par ailleurs, une période de renouveau des campagnes semble s'ouvrir depuis quelques décennies, gagnant progressivement l'essentiel des régions rurales françaises, jusqu'aux plus isolées. Dans ce contexte, les communes de moins de cinquante habitants ont, elles aussi, regagné des habitants, pour la plupart d'entre elles, depuis les années 1990. Leur nombre est d'ailleurs en diminution depuis cette date.

Jusqu'à ce jour, les très petites localités sont parvenues à traverser toutes ces mutations sans perdre la reconnaissance de leur autonomie, mais, au contraire, en la défendant et en valorisant leur patrimoine local. Cependant, avec la nouvelle phase et les nouvelles problématiques qui s'annoncent dans les espaces ruraux, plusieurs questions surgissent, pouvant être, dans certains cas, sources d'inquiétudes.

Tout d'abord, la faiblesse démographique suppose qu'une part significative de la population accepte de participer au conseil municipal. Avec l'accroissement des trajectoires quotidiennes des individus, et leur détachement progressif des finages agricoles, et, parallèlement, l'accroissement des exigences des habitants vis-à-vis de l'administration, le recrutement de volontaires pose parfois des difficultés, et peut provoquer des situations d'inertie en matière d'entretien du patrimoine collectif.

Ensuite, l'augmentation du nombre de compétences des municipalités, notamment consécutives aux lois de décentralisation, rendent parfois très difficile leur application à l'échelle d'entités de quelques dizaines d'habitants. Il est vrai que le développement de l'intercommunalité est conçu pour résoudre ces problèmes en mutualisant les moyens, mais les grandes inégalités dans l'intégration de ces structures et les attributions qu'elles adoptent sont telles que, dans certaines zones, des actions ne sont pas transférées, ou à l'inverse, en raison de clivages politiques, sont réalisées dans une orientation contraire à l'intérêt de la très petite commune qui se retrouve alors en situation de marginalisation (cette observation est valable, par exemple, pour les documents d'urbanisme).

Enfin, la progression de l'individualisme et la divergence des modes de vie peuvent entraîner un désintéressement des citoyens pour l'entretien d'une dynamique communautaire locale. Il est vrai qu'en général, dans les très petites communes, le sentiment d'intérêt collectif reste plus présent, mais des évolutions pourraient aussi intervenir dans le sens contraire.

En définitive, les perspectives à moyen terme ne permettent pas de présager un effondrement du système en place de valorisation du patrimoine collectif et de maintien de l'identité et de l'autonomie des collectivités locales les moins peuplées. Cependant, à long terme, certaines tendances très lentes pourraient altérer cet équilibre et soulever, progressivement, des difficultés qui menaceraient d'asphyxie les très petites communes.

\*

Les localités qui forment la base de la trame rurale de l'habitat sont passées, au fil des siècles, d'une base socio-économique cohérente à une justification identitaire fondée avant tout sur un patrimoine collectif qui continue d'être entretenu sous la maîtrise des exécutifs locaux. Il existe donc un lien, d'ordre systémique, entre municipalités, structures, communautés, patrimoine et identité. Dans le cas des communes de moins de cinquante habitants, la faiblesse démographique est telle que la justification de l'autonomie administrative passe nécessairement par ce vecteur communautaire et patrimonial. Ce système est aujourd'hui fragilisé, parfois, par les changements de composition démographique et le développement de la mobilité, mais aussi par les moyens limités des très petites communes.

### Références bibliographiques :

BERTHE M. et CURSENTE B. (dir.), 2001, *Villages pyrénéens : Morphogenèse d'un habitat de montagne*, Toulouse, CNRS, Université du Mirail, 304 p.

BRAUDEL F., 1990, *L'identité de la France*, Paris, Flammarion, 1181 p.

CALMES R. *et al.*, 1979, *Le Fait communal en France*, Paris, Confédération Nationale pour l'Aménagement Rural, coll. Espace 90, n° 91, 61 p.

CLAVAL P., 2002, "Découpage et effets de seuil en géographie", *Limites et discontinuités en géographie*, Paris, SEDES, p. 27-39.

DI MEO G., 1991, "La Genèse du territoire local : complexité didactique et espace-temps", *Annales de géographie*, Paris, Armand Colin, n° 559, p. 273-294.

GRISON J.-B., 2009, *La très petite commune en France : héritage sans avenir ou modèle original*, thèse de géographie, Clermont-Ferrand, Université Blaise-Pascal, 406 p.

MEYNIER A., 1945, "La commune rurale française", *Annales de géographie*, Paris, Armand Colin, n° 295, p. 161-179.

NORA P. (dir.), 1984, *Les Lieux de mémoire : la République*, Paris, Gallimard, 676 p.

SENCÉBÉ Y., 2002, *Les lieux et les temps de l'appartenance. Mobilité et territoire : une analyse sociologique du pays Diois*, thèse de sociologie, Lyon, Université Lyon II, 3 volumes, 663 p.